

PROJET URBAIN QUARTIERS LIBRES

Présentation ; juin 2019 *

Comment laisser de la place au transitoire?

Périmètre du projet



Périmètre du projet

 Le projet Quartiers Libres couvre deux périmètres imbriqués :



- Un périmètre de 140 ha portant sur les secteurs de la Gare Saint Charles et sur le quartier de la Belle de Mai, régit par un Plan Guide,
- Et un périmètre opérationnel sur les 7 ha des casernes du Muy qui est traduit dans un plan d'aménagement



Historique du projet

- Acquisition foncier militaire par la Ville de Marseille (2010-2014)
- Projet doublement gare Saint Charles
- Dialogue compétitif Quartiers Libres avec management des parties prenantes (2015)
 - -> groupement pluridisciplinaire Güller Güller / TVK
 - -> accord cadre 10 ans (2017-2027) avec maitrise d'œuvre des espaces publics des 7ha
- Transfert à AMP au 1/1/2018





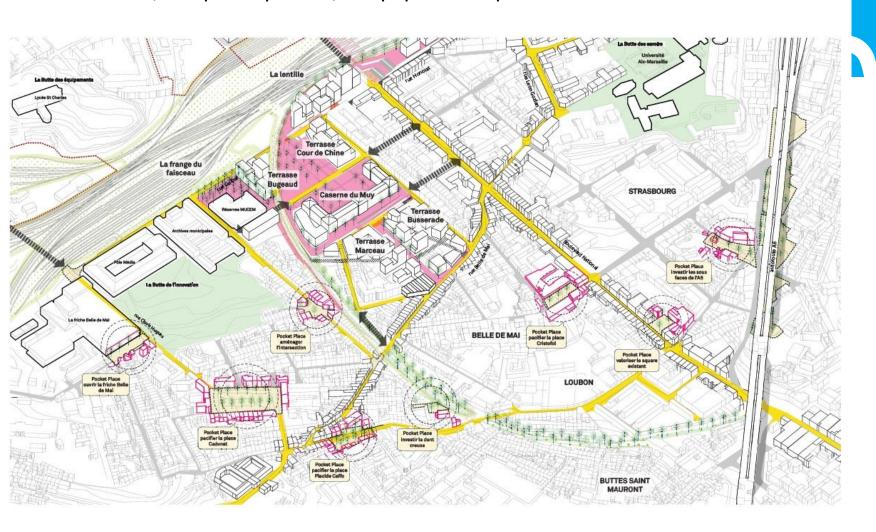
Défis soumis au dialogue compétitif

Un cahier des charges élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes

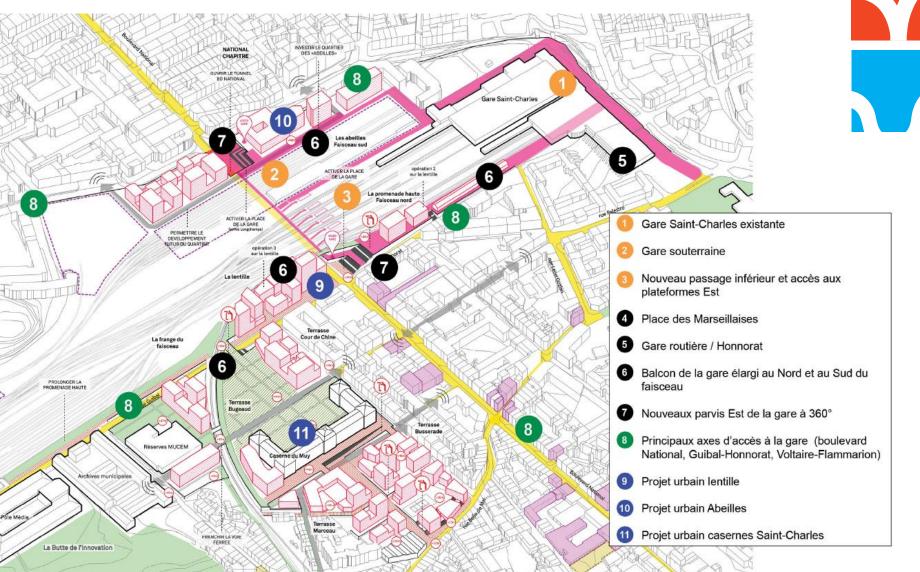
- 1. Elargir le centre-ville marseillais : réaliser l'entrée métropolitaine de Marseille
- 2. Créer, à l'occasion de ce projet, un laboratoire de recherche sur la construction de la ville au XXIème siècle
- Pérenniser et valoriser la diversité urbaine et la population du secteur
- 4. Développer l'activité économique qui bénéficie à la Métropole et aux enjeux locaux
- 5. Offrir à ces quartiers un service public du XXIème siècle

Un projet urbain permanent

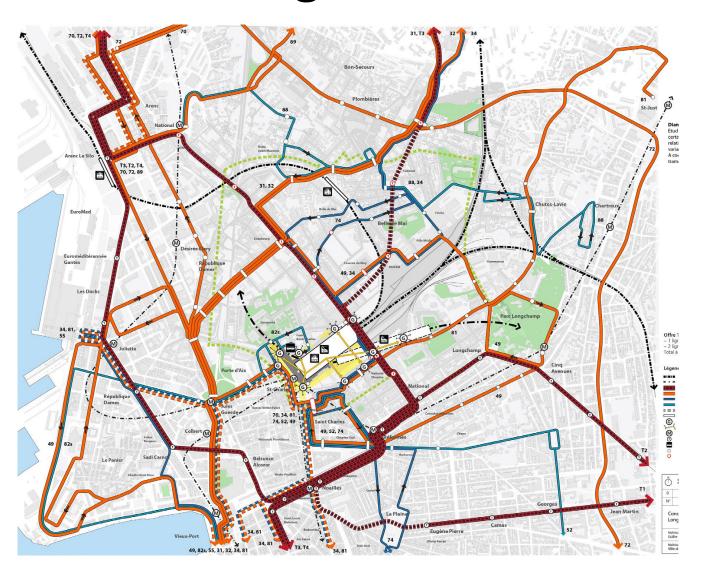
De mobilités, d'espaces publics, d'équipements publics mené en concertation



Insertion urbaine de la gare Saint-Charles



Stratégie mobilité : préparation de l'arrivée de la gare souterraine











- 17 000 m² jardin et couvent
- Acquisition Ville de Marseille en 2017
- Occupation temporaire avec Juxtapoz pour résidence d'artistes et agriculture urbaine
- Lancement concertation pour avenir du site



Une démarche test de gouvernance collective

- Ouverture partielle au public depuis juillet 2017
- Mise en place d'un Comité de Gestion pour débattre et déterminer les usages temporaires du Jardin
- Un Comité de Gestion composé de la collectivité (4 Directions), de l'association résidente Juxtapoz, du groupement d'urbanistes, d'un paysagiste professionnel ainsi que des 5 délégués d'usage issus de la société civile représentant les catégories :
 - Agriculture urbaine, alimentation
 - Aménagement
 - Rencontres, évènements
 - Activités socioculturelles
 - Pédagogie, usages scolaires
- Appel à proposition d'usages par les acteurs locaux (associations, écoles, etc)
- Mise à disposition de parcelles pour les propositions d'usages retenus par le Comité de Gestion (conventionnement avec Juxtapoz)

Une démarche test de gouvernance collective





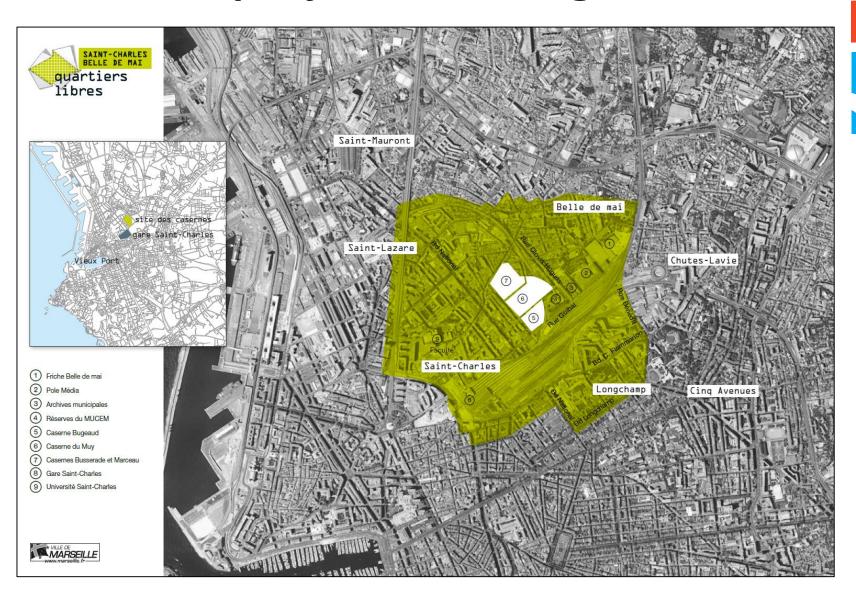








De la place au transitoire à l'échelle du projet d'aménagement



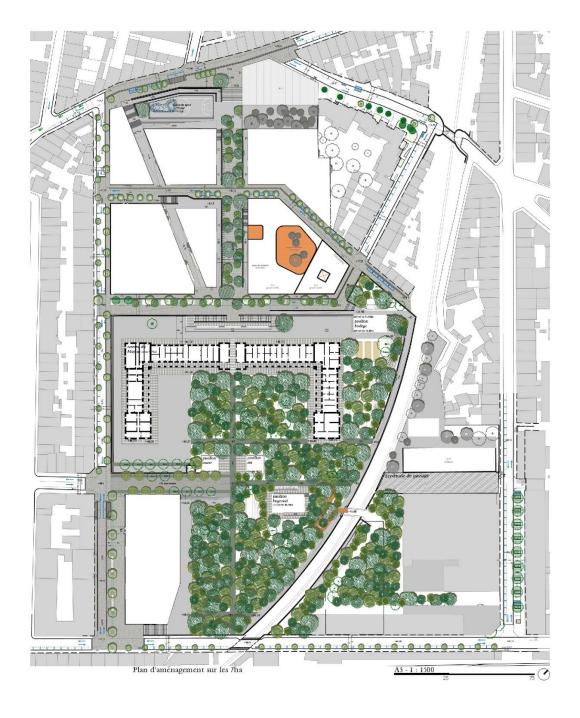
De la place au transitoire à l'échelle du projet d'aménagement

Le site des casernes

état existant et projeté







Opération d'aménagement du site des casernes (7 ha) :



- une école
- une forêt de 2ha
- une maison de projet
- un gymnase
- un programme immobilier
- la caserne du Muy
- le hangar Subsistances

La maison du projet



Merci de votre attention



